

Aux membres du Conseil général

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} juin 2017
DUBRE

Ascenseurs de la Gare

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

En date du 7 février 2017, vous avez accepté un crédit de CHF 1,25 million pour la réfection totale des ascenseurs de la Gare. Le Conseil communal tient à vous informer en primeur – seule la commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRAUEN) a déjà été mise au courant en date du 31 mai 2017 – du report de cet investissement important pour la qualité de la liaison nord-sud dans notre ville et attendu impatiemment par nos concitoyens.

En effet, au moment où le Conseil communal vous a présenté son rapport, il avait déjà obtenu le transfert de la subvention (CHF 250'000.-) de CFF Immobilier pour la construction de la Passerelle sur le projet de rénovation des ascenseurs de la Gare, par contre il était encore en discussion avec CFF Infrastructure. Les échanges, constructifs, portaient sur la possibilité pour de telles infrastructures d'être soutenues par le fonds FIF entré en vigueur récemment (1^{er} janvier 2016). D'une certaine manière, notre projet faisait office de cas de jurisprudence pour CFF Infrastructure.

Dans le cadre d'une collaboration fructueuse, CFF Infrastructure a reconnu l'importance des ascenseurs en termes de mobilité et d'accessibilité aux quais et a décidé de soutenir de manière très importante leur rénovation. Par contre, le projet tel que présenté, bien qu'agréé par CFF Immobilier et par Pro Infirmis, ne pouvait pas être accepté car il dérogeait à un article non-coercitif des nombreuses dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer (DE-OCF). En effet, celui-ci stipule au point 2.1.2 de l'article 34 DE-OCF: *"Pour les personnes en chaise roulante ou se servant d'un déambulateur, l'accès aux quais doit être garanti de la manière suivante : [...] accessoirement, à l'aide d'ascenseurs (longueur de l'ascenseur au minimum de 1,80 mètre)".* Or, les ascenseurs prévus étaient d'une longueur moindre (1,40m).

CFF Infrastructure est prêt non seulement à couvrir intégralement la différence de coûts, mais à aller au-delà, réduisant du fait significativement la part à charge de la Ville. En d'autres termes, les coûts du nouveau projet intégrant des ascenseurs de 1,8 mètre de

longueur au minimum s'élèvent au montant estimatif de CHF 1,95 million, la participation à hauteur de CHF 250'000.- de CFF Immobilier demeure et la participation nouvelle de CFF Infrastructure s'élève à CHF 1 million; le coût résiduel pour la Ville sera donc de CHF 700'000.-, soit une diminution de CHF 300'000.- en regard des chiffres avancés en février.

Toutefois, c'est un nouveau projet architectural qu'il s'agit que le Service des bâtiments et du logement développe, nécessitant de surcroît une nouvelle demande de permis de construire et un nouveau rapport au Conseil général. Le Conseil communal, conscient des désagréments liés à l'exploitation des infrastructures actuelles une année supplémentaire, a pris la décision de repousser les travaux à 2018. Pour ce faire, il remontra devant le Conseil général, à la fin de l'été ou au début de l'automne, afin de soumettre le nouveau projet à votre autorité et de solliciter un nouveau crédit.

Le chef du Service des bâtiments et du logement, Monsieur Antoine Guilhen, et le directeur du dicastère DUBRE sont à votre disposition en cas de questions.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension, nous vous présentons, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelière

Celia Clerc

